



MALLETTE DU DIRIGEANT 2018

Formation *Module 2 :* *Digitaliser son entreprise*

EXTRAIT DU SUPPORT DE FORMATION

**«Pour des raisons de propriétés intellectuelles
et en l'absence de d'engagement formel bipartite,
le présent document n'est qu'un extrait
du document qui serait effectivement remis aux stagiaires.»**

DEBUT EXTRAIT

1. Les différents types de logiciels et de licences (1h)

1.1. Logiciels propriétaires, logiciels libres & open source, les logiciels gratuits, les « shareware » : quelles différences ? Quels types de licence ?

1.1.1. Le système de licence Libre

Logiciel libre ne signifie pas sans licence, bien au contraire. La licence de logiciel libre permet de garantir un certain nombre de liberté à ses usagers : les utilisateurs et ceux qui vont faire évoluer le produit (appelés développeurs). Le système de licence est développé et maintenu par le Free Software Fondation (FSF), fondée en 1986. La traduction de « Free » dans ce contexte est « libre », ce qui fait de la FSF la fondation pour le logiciel libre.

Le FSF a construit un système de licence à construit un système de licence qui garantit 4 libertés fondamentales, numérotés de 0 à 3 :

1. La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages ;
2. La liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter à ses besoins ;
3. La liberté de redistribuer des copies du programme (ce qui implique la possibilité aussi bien de donner que de vendre des copies) ;
4. La liberté d'améliorer le programme et de distribuer ces améliorations au public, pour en faire profiter toute la communauté.

Le code source est le texte comportant l'ensemble des informations expliquant à un ordinateur la façon dont il doit se comporter. Dans les mains d'un programmeur, ce texte permet de modifier, adapter un programme à sa guide. L'accès à ce « code source » est une condition d'exercice des libertés 1 et 3.

Quelques conditions additionnelles fixées par la FSF

- Les libertés sont irrévocables : Chacun doit avoir la possibilité d'en jouir sans devoir prévenir un tiers ;
- La redistribution du programme doit pouvoir se faire sous toute forme, à la condition de rendre disponible le code source correspondant.
- L'utilisateur doit pouvoir fusionner des logiciels libres dont il n'est pas lui-même l'auteur.

Le mouvement du logiciel libre est au final un courant philosophique, basé sur un partage des connaissances et sur la préservation des libertés des usagers. Il facilite également :

- La diffusion des produits,
- L'adaptation des logiciels existants,
- La transparence sur le fonctionnement des programmes.

Sources :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre#Définition_de_la_Free_Software_Foundation_\(FSF\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre#Définition_de_la_Free_Software_Foundation_(FSF))

<http://www.gnu.org/philosophy/free-sw.html>

Pour aller plus loin :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Debian>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_publique_générale_GNU

1.1.2. Le système de licence Open Source

« Open Source » signifie, dans ce contexte « Code ouvert ». Par code, on entend « code source ». Le code source, comme expliqué plus haut, est le texte comportant l'ensemble des informations expliquant à un ordinateur la façon dont il doit se comporter. Dans les mains d'un programmeur, ce texte permet de modifier, adapter un programme à sa guide.

Le mouvement Open Source s'est fondé en 1998, en opposition avec le mouvement du logiciel libre : Alors que le mouvement du logiciel libre est fondé sur une philosophie, celle du mouvement Open Source est basé sur des considérations techniques autour du développement des programmes.

« Open Source » est un label qui est dispensé par l'« Open Source Initiative ». Pour qu'un logiciel soit labellisé, il doit satisfaire à 9 critères. En substance, les critères sont basés sur la liberté de distribuer et de contribuer à l'amélioration du logiciel. Cette faculté se transmet à l'ensemble des produits modifiés.

L'objectif poursuivi par la communauté Open Source est de permettre une collaboration entre programmeurs informatiques pour construire, améliorer, corriger les logiciels.

Sources :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Open_source

Pour aller plus loin :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Open_Source_Initiative

1.1.3. Comparatif entre les systèmes de licences Libres et Open Source

Une défense majeure existe : La licence Open Source permet l'intégration d'une partie des programme dans un logiciel dit « propriétaire », ce qui n'est pas le cas du logiciel Libre.

Mais dans la réalité, la plupart des logiciels Open sources sont des logiciels libres. Mais il peut arriver (rarement) qu'un logiciel Open source ne soit pas un logiciel libre. Les deux termes sont d'ailleurs souvent confondus, en particulier dans les médias.

1.1.4. Les logiciels gratuits ou FreeWare, ou encore gratuitiel

Les logiciels de type freeware sont gratuits. Il est possible de les redistribuer comme bon vous semble. Mais le code source n'est pas forcément divulgué. C'est en cela qu'il se différencie des licences « logiciel libre » et « Open Source ».

Exemple de produit Freeware : SmartDB qui est un logiciel gratuit, mais sous format de licence, ni Libre, ni Open Source.

1.1.5. Les sharewares ou logiciels contributifs ou encore partagiiciel ou contribuciel

Les licences « Shareware » propose une version limitée :

- Soit par le temps : au bout d'un certain temps, vous devez payer une contribution au programmeur pour continuer à utiliser le logiciel,
- Soit par les fonctionnalités : pour obtenir l'ensemble des fonctionnalités, vous devez payer une contribution au programmeur.

Exemple de programme shareware : Avast, l'antivirus. Les fonctionnalités de protection dites « temps réel », ne sont disponible que moyennant finance.

1.1.6. Les autres systèmes de licence propriétaire

Il existe de nombreuses formes de licence :

- Location du logiciel, soit forfaitaire, soit en fonction de critère définis à l'avance :
 - o Nombre d'utilisateurs utilisant l'application,
 - o Espace utilisé,
 - o Nombre d'objet utilisés (par exemple, le nombre de prospect dans un logiciel)
 - o Un mix de l'ensemble de ces critères
- Achat du logiciel

Il existe aussi des contrats mixtes par lesquels vous achetez les logiciels, puis vous payez régulièrement pour les mises-à-jour.

La mise à disposition du logiciel fait l'objet d'un contrat. Il s'agit souvent du CLUF (Contrat de Licence Utilisateur Final) que vous êtes obligés d'accepter pour installer ou utiliser un logiciel. Ce CLUF encadre non seulement la distribution du logiciel, mais également son utilisation, voir la façon dont pourront être utilisées les données que vous y entrez.

Ils sont longs et fastidieux, et donc rarement lus. Et pourtant, ils recèlent vos droits et vos devoirs.

1.1.6. Quelles différences entre les logiciels propriétaires et Open Source ?

L'auteur d'un logiciel dit « propriétaire » garde le contrôle de l'évolution, de la distribution et/ou de l'usage de ce logiciel et de ses mises à jour. Il en est donc le propriétaire, et le logiciel reste sa propriété – et non l'inverse.

1.2. Logiciels sur étagère, logiciels sur mesure

Les logiciels sur étagères sont des logiciels qui fonctionnent de façon normalisée : ils proposent les mêmes fonctionnalités, les mêmes possibilités de personnalisation pour l'ensemble de ses utilisateurs. Les seules différences visibles au niveau des programmes se font par le biais des personnalisations.

Parmi les logiciels sur étagère, nous pouvons citer Word, Excel, ThunderBird.

Un logiciel sur mesure est lui, personnalisable en fonction de vos demandes : les menus, les fonctions, le contenu de l'interface seront différents en fonction des entreprises. Parmi les logiciels sur mesure, nous pouvons citer les sites Web ou bien l'application JIRA.

1.3. Avantages et inconvénients des différents types de logiciels

1.3.1 Comparatif entre logiciels sur étagère et logiciels sur mesure

Pour un logiciel sur mesure, il faut définir ce dont vous avez besoin. Ceci nécessite donc plus de temps à investir pour vous afin de tout définir. Ceci nécessite également plus de temps du côté de l'éditeur qui doit traduire vos besoins en fonctionnalités dans son application.

Dans les logiciels sur mesure, ce temps supplémentaire entraîne forcément des coûts supplémentaires qui vous seront facturés.

Par ailleurs, si vous vous trompez dans la définition de vos besoins, l'éditeur du logiciel traduira ce que vous aurez exprimé, pas ce que vous aurez choisi. Le risque augmente donc, en particulier si vous n'êtes pas rodé à l'exercice.

En revanche, les logiciels sur étagères seront bien plus proches de vos besoins exprimés que les logiciels sur mesure et leurs capacités d'évolution plus grandes.

Tableau comparatif entre logiciels sur étagère et logiciels sur mesure

	Temps de Mise en place	Coût de mise en place	Risque	Adéquation besoin	Capacité d'évolution
Logiciel sur étagère	-	-	-	-	-
Logiciel sur mesure	+	+	+	+	+

FIN EXTRAIT